



OIAC

Conseil exécutif

Cinquante-sixième session
21 – 24 avril 2009

EC-56/DG.10
21 avril 2009
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DÉCLARATION D'OUVERTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL À LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

Madame la Présidente,
Éminents collègues,

1. Je vous souhaite à tous la bienvenue à la cinquante-sixième session du Conseil exécutif. J'aimerais à cette occasion signaler une fois de plus un fait nouveau très encourageant en matière d'universalité. Le 27 mars, la République dominicaine a ratifié la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et, le 26 avril, elle deviendra le 187^e État partie à la Convention. Je félicite la République dominicaine pour cette décision importante, qui sert l'intérêt de la paix et de la sécurité tant à l'échelon régional qu'international. Cette décision nous rapproche également un peu plus de notre objectif : l'universalité de la Convention. En fait, l'adhésion universelle dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes semble imminente, puisque les Bahamas devraient prochainement s'engager dans la même voie; j'y reviendrai plus avant dans ma déclaration.

Madame la Présidente,

2. Le Conseil a un ordre du jour chargé et je suis persuadé que, sous votre conduite compétente et avec la coopération habituelle de ses membres, la présente session sera également fructueuse. Je me propose à présent de faire le point à l'intention du Conseil sur les progrès qui ont été faits dans les différents domaines d'activités pendant l'intersession, en commençant comme à l'accoutumée par la démilitarisation chimique et la vérification.

Démilitarisation chimique et vérification

3. Un des résultats les plus importants obtenus dans ce domaine au cours des trois derniers mois a bien évidemment été l'exécution par l'Inde de ses obligations de détruire complètement son stock déclaré d'armes chimiques. Le 26 mars 2009, l'Inde a informé le Secrétariat technique en conséquence. L'Inde est donc le troisième État partie, après l'Albanie et Un État partie, à s'être acquittée de ses obligations de démilitarisation. Je tiens à féliciter sincèrement, chaleureusement et formellement l'Inde pour ce résultat digne d'éloges, qui est le fruit de l'engagement constant et sans



faillite dont elle fait preuve depuis l'entrée en vigueur de la Convention. Ce résultat renforce encore la Convention en tant qu'instrument efficace de promotion des objectifs de paix et de sécurité.

4. Un autre élément très important à signaler au cours de la période considérée concerne le fait que le nombre d'États parties qui ont déclaré être détenteurs d'armes chimiques ou d'anciennes capacités de fabrication d'armes chimiques s'est accru d'un État, avec l'adhésion de l'Iraq à la Convention le 12 février 2009 et la remise ultérieure de sa déclaration initiale.
5. L'Iraq a présenté sa déclaration initiale le 12 mars 2009, et a déclaré deux bunkers de munitions d'armes chimiques remplies et non remplies, quelques précurseurs ainsi que cinq anciennes installations de fabrication d'armes chimiques. Pour l'heure, le Secrétariat analyse cette déclaration et poursuit ses entretiens avec les représentants iraqiens sur certaines questions connexes. À cet égard, je tiens également à préciser que l'Iraq a transmis hier au Secrétariat technique des renseignements supplémentaires sur les plans généraux de destruction de ses armes chimiques et de ses anciennes installations de fabrication, et nous l'en remercions. D'une manière générale, je félicite l'Iraq pour son engagement à l'égard de toutes ces questions importantes.
6. Par ailleurs, qu'il me soit permis de souhaiter à nouveau chaleureusement la bienvenue à l'Iraq dans la famille de l'OIAC et de réitérer ma conviction que l'Iraq contribue de façon significative au succès de notre Convention et à la cause générale du désarmement et de la non-prolifération. En adhérant à la Convention, l'Iraq reconferme solennellement sa détermination à renoncer une fois pour toutes aux programmes liés aux armes de destruction massive. Ces programmes se sont révélés coûteux pour le peuple iraquien, puisqu'ils ont été utilisés pendant la guerre Iran-Iraq et ont été à la fois une source de conflit international et un moyen de perpétrer des atrocités sur le plan national, comme celles commises par le régime de Saddam Hussein à Halabja en 1988.
7. Incontestablement, l'histoire et les complexités uniques qu'il faut envisager dans la mise en œuvre des dispositions des Articles IV et V de la Convention font de l'adhésion de l'Iraq un cas à part, qui pourrait poser des défis uniques du point de vue de la mise en œuvre de la Convention. À cet égard, je tiens à réitérer que le Secrétariat technique est pleinement disposé à fournir toute l'assistance possible à l'Iraq alors qu'il entreprend une tâche importante, à savoir l'exécution de ses obligations au titre de la Convention. En fait, depuis quelque temps déjà, le Secrétariat technique s'emploie activement à veiller à une coordination des préparatifs à cet égard.
8. J'exhorte par ailleurs les États membres qui sont en mesure de le faire à être également prêts à aider l'Iraq à mettre en œuvre les diverses dispositions de la Convention. Je suis convaincu que l'OIAC se montrera à la hauteur de la situation, à mesure que nous identifierons les différents domaines, non seulement pour ce qui est des Articles IV et V mais aussi des Articles VII, X et XI, dans lesquels il serait approprié de fournir un appui; pour ce faire, le Secrétariat technique tiendra en temps utile des consultations pertinentes avec les États membres.

Activités de destruction

Madame la Présidente,

9. J'en viens maintenant aux activités de destruction. Deux installations de destruction (Kambarka, en Fédération de Russie, et Newport, aux États-Unis d'Amérique) ont achevé les opérations de destruction tandis que deux autres installations (à Chtchoutchyé, en Fédération de Russie, et à Ruwagha, dans la Jamahiriya arabe libyenne) ont commencé de telles activités.
10. Au 31 mars 2009, la quantité totale d'armes chimiques de la catégorie 1 détruites par l'ensemble des États détenteurs était d'environ 30 199 tonnes, soit approximativement 43,42 pour cent de la quantité déclarée de cette catégorie d'armes chimiques. La quantité d'armes chimiques de la catégorie 2 détruites à ce jour est de 915 tonnes, soit 51,84 pour cent de la quantité totale déclarée, tandis que toutes les armes chimiques de la catégorie 3 déclarées ont déjà été détruites.
11. Comme je l'ai mentionné précédemment, l'Inde a terminé ses opérations de destruction. Les inspecteurs de l'OIAC ont achevé toutes les formalités sur place nécessaires pour permettre de mettre fin à la vérification systématique de la destruction, et ont mis fin à leur présence physique dans l'installation à la fin du mois de mars 2009. De plus, nos inspecteurs ont confirmé l'achèvement de la destruction de l'ancienne installation de fabrication d'armes chimiques, qui avait été temporairement convertie à des fins de destruction d'armes chimiques.
12. Le Secrétariat technique a mené un deuxième examen technique du site de rechargement de produits chimiques de Ruwagha (Jamahiriya arabe libyenne) du 23 au 27 mars 2009, juste avant la mise en service de l'installation. Les opérations de rechargement ont commencé le 31 mars 2009. La Jamahiriya arabe libyenne a achevé le rechargement d'ypérite le 20 avril 2009.
13. Au 31 mars 2009, la Fédération de Russie avait détruit 12 065 tonnes de ses armes chimiques de la catégorie 1, soit 30,1 pour cent de la quantité totale déclarée. Le 5 mars 2009, l'installation de Chtchoutchyé a commencé la destruction de cônes de charge de fusées remplis de sarin (GB) et elle accélère actuellement le rythme de la destruction afin d'atteindre un taux de destruction optimal en utilisant les deux chaînes de traitement du bâtiment 1A. Une équipe d'inspection a été déployée sur le site pour assurer la vérification systématique de la destruction dans cette installation. Suite à la destruction de toute la lewisite déclarée dans les cuves de stockage en vrac dans l'installation de Kambarka, les inspecteurs de l'OIAC ont achevé les activités d'inspection nécessaires, comme je l'ai déjà précisé, pour permettre de mettre fin à la vérification systématique de la destruction sur place et mettre un terme à leur présence physique dans cette installation. L'installation de Maradykovski poursuit le traitement thermique de la masse réactionnelle et des corps de munitions vidés et préalablement mutilés (par soudure du pas de vis de l'ogive), qui ont déjà été enregistrés comme étant détruits, alors que la vidange de la masse réactionnelle se poursuit dans l'installation de Léonidovka.

14. Je souhaiterais préciser qu'aucune arme chimique n'a été enregistrée à ce jour comme étant détruite dans l'installation de Léonidovka, même si de nombreuses activités y ont lieu. Cela est conforme aux dispositions du plan approuvé de vérification et de l'accord d'installation pour cette installation. Conformément audit accord, les armes chimiques sont enregistrées comme étant détruites lorsqu'il est confirmé que la teneur résiduelle de l'agent chimique dans la masse réactionnelle vidangée est inférieure à 0,1 pour cent en poids et que les corps correspondants des munitions vidées ont subi un traitement thermique. La Fédération de Russie a récemment notifié au Secrétariat qu'elle envisage de lancer les opérations avec le four à métal vers le 25 avril 2009; l'incinération de la masse réactionnelle ayant déjà commencé le 16 avril.
15. Puisque j'ai mentionné la Fédération de Russie, j'aimerais également rappeler que depuis la dernière session j'ai effectué une visite officielle dans cet État membre, où j'ai rencontré S.E. M. Sergei Lavrov, Ministre russe des affaires étrangères, et d'autres hautes autorités de la présidence russe ainsi que du Parlement et du Ministère des affaires étrangères. Cette visite a démontré une fois de plus la ferme détermination de la Russie à mettre en œuvre pleinement et efficacement la Convention et notamment à exécuter son obligation solennelle d'achever la destruction de son stock déclaré dans le délai prévu. En conséquence, j'ai également exprimé aux autorités russes nos remerciements pour leur engagement ainsi que ma conviction que l'appui financier continu de la communauté internationale au programme russe de destruction bénéficiera non seulement au programme lui-même mais également à la paix et à la sécurité générales.
16. Au 31 mars, les États-Unis d'Amérique avaient détruit quelque 16 466 tonnes d'armes chimiques de la catégorie 1, soit 59,3 pour cent de leur stock déclaré. Par ailleurs, je dois dire que la destruction dans les installations d'incinération se poursuit à un rythme soutenu. En achevant les opérations relatives à la neutralisation de GB dans trois conteneurs d'une tonne présentant des fuites à Blue Grass (État du Kentucky) et l'élimination ultérieure du neutralent résultant à Veolia, l'installation d'élimination d'agents chimiques de Newport a terminé la destruction de tous les agents de guerre chimique désignés pour destruction dans cette installation. En conséquence, le Secrétariat a mis fin à sa présence physique dans l'ensemble des trois emplacements déclarés comme faisant partie de l'installation – Newport (État de l'Indiana), le système de transfert d'agents chimiques de Blue Grass, à Blue Grass (État du Kentucky) et l'installation de traitement, de stockage et d'élimination de Veolia située à Port Arthur (État du Texas). Deux installations de destruction d'armes chimiques dans cet État partie – à Tooele et à Pine Bluff – détruisent actuellement de l'ypérite, tandis que deux autres – à Umatilla et à Anniston – préparent la destruction d'ypérite, qui devrait en principe commencer en avril et en juillet respectivement.
17. Je suis également très heureux de me faire l'écho de vos propos, Madame la Présidente, lorsque vous avez indiqué que les États-Unis d'Amérique ont proposé d'accueillir, en juin 2009, une troisième visite par le Président, accompagné de membres du Conseil, de deux de leurs installations de destruction d'armes chimiques, qui constituera la deuxième visite aux États-Unis d'Amérique. Il s'agit des installations d'Umatilla et de Pueblo, et les préparatifs vont bon train.

18. Enfin, s'agissant des activités de destruction, le Secrétariat technique continue de travailler avec le Japon et la Chine de manière trilatérale, et le prochain cycle de discussions est prévu pour juin. Les travaux actuels sur le projet de plan détaillé de vérification et le projet d'arrangement d'installation pour les installations mobiles de destruction progressent. Nous espérons que ces documents seront presque achevés pour la fin de la présente année, à temps pour le début anticipé des opérations de destruction prévues pour le second semestre de 2010.

Inspections de l'industrie

19. Il va sans dire que notre Convention est à la fois un instrument de désarmement et de non-prolifération, dont un des aspects est la vérification de l'industrie chimique mondiale. La vérification de l'industrie constitue en réalité le fondement de cet objectif de non-prolifération. C'est la raison pour laquelle j'ai insisté sur la nécessité d'un examen continu à la fois de l'intensité et de l'objet de notre régime de vérification de l'industrie, et ce bien évidemment dans le contexte strict de la Convention.
20. Depuis la cinquante-cinquième session du Conseil, 40 inspections au titre de l'Article VI ont été achevées, à savoir trois inspections d'installations du tableau 1, cinq inspections de sites d'usines du tableau 2 – dont une avec prélèvement et analyse d'échantillons, sept inspections de sites d'usines du tableau 3 et 25 inspections d'autres installations de fabrication de produits chimiques (AIFPC).
21. En ce qui concerne les résultats obtenus avec la méthode modifiée de sélection des sites AIFPC en 2008, un rapport d'avancement a été distribué aux États parties avant la dernière session du Conseil. Des consultations officieuses se sont tenues le 1^{er} avril dans le contexte de la série de questions concernant l'industrie, comme l'a rappelé S.E. l'Ambassadeur d'Algérie, vice-président et responsable de cette série de questions. J'espère que ces consultations ont contribué à accroître encore l'entente commune sur cette question très importante. Ainsi qu'il a été dit lors des consultations, les résultats à ce jour ont confirmé notre évaluation globale de l'incidence de la méthode modifiée de sélection des sites. Le Secrétariat continuera d'étudier les résultats de la méthode de sélection des sites AIFPC, consultera les États parties plus avant sur des aspects pertinents et fera de nouveau rapport à cet égard au début de 2010. Dans l'intervalle, nous insistons sur la nécessité de compléter et de formaliser définitivement ces mesures provisoires par une décision générale que les États membres devront prendre conformément au paragraphe 11 de la neuvième partie de l'Annexe sur la vérification de la Convention. La responsabilité de cette question importante incombe en dernier ressort aux États membres.
22. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration prononcée à la dernière session du Conseil, le Secrétariat a entamé les préparatifs d'un séminaire sur des questions en rapport avec les AIFPC en marge de la réunion annuelle des autorités nationales, qui se tiendra avant la quatorzième session de la Conférence des États parties. Nous élaborerons un concept et un programme pour cet événement, que nous nous proposons de diffuser auprès des États membres peu après la présente session du Conseil.

23. Permettez-moi de signaler à nouveau que ce séminaire sera financé par des contributions volontaires. Partant, j'aimerais encourager les États parties à envisager de dégager des ressources pour cet événement important, qui pourrait conduire à une meilleure compréhension des questions en rapport avec les AIFPC.

Diffusion de la version révisée du Guide des produits chimiques et du Manuel de déclaration dans toutes les langues officielles

24. J'ai le plaisir d'annoncer la diffusion d'une version révisée du Guide des produits chimiques. Ce guide est destiné à aider les États parties à identifier les produits chimiques inscrits et il fournit des renseignements sur les identificateurs chimiques clés comme les numéros CAS (Chemical Abstract Registry), les noms chimiques UICPA et CAS, les synonymes et les codes du Système harmonisé de l'Organisation mondiale des douanes. La version 2009 contient des informations sur plus de 1 300 produits chimiques inscrits et agents de lutte anti-émeute qui ont été déclarés au Secrétariat. Par ailleurs, je tiens à informer le Conseil que la version actualisée du Manuel de déclaration, qui a été diffusée en anglais en 2008, est désormais disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

Le point sur les déclarations

25. La date limite de remise des déclarations annuelles d'activités passées pour 2008 est désormais passée. Au 1^{er} avril, 57 déclarations avaient été reçues. Ce chiffre indique une nette amélioration par rapport à l'année dernière, lorsque le chiffre correspondant n'était que de 38. Un rapport complet sur la présentation dans les délais des déclarations est en cours de préparation et sera présenté au Conseil à sa cinquante-septième session.
26. Au nombre des déclarations reçues, 18 ont été partiellement ou exclusivement présentées sous forme électronique. Dix États parties ont utilisé l'outil de déclaration électronique du Secrétariat (EDNA). Afin de permettre aux États parties de nous communiquer des informations en retour et d'échanger des expériences sur la remise de déclarations sous forme électronique, le Secrétariat organisera un "forum du groupe des utilisateurs" le 27 mai, immédiatement après la réunion sur la série de questions concernant l'industrie. Les États parties sont invités – voire encouragés – à utiliser ce forum pour confronter leurs expériences, en vue d'améliorer encore les processus de déclaration.

Inspections par mise en demeure

27. Le dernier exercice d'inspection par mise en demeure sur le terrain avait eu lieu en 2007. Afin de maintenir notre aptitude à conduire une inspection par mise en demeure, le Secrétariat compte organiser un nouvel exercice sur le terrain en 2010 ou au début de 2011 au plus tard. Le Secrétariat se propose de prendre contact avec les États parties avant l'été pour ce qui est de l'accueil de cet exercice. J'espère pouvoir vous faire un rapport détaillé à la session d'automne du Conseil.

28. Le Secrétariat continue aussi, conformément à la Convention, de veiller à ce qu'il soit en mesure de mener une inspection par mise en demeure, en organisant des activités de formation continue pour les inspecteurs, en développant et en appliquant des procédures internes (comme des instructions permanentes et des consignes de travail), en organisant des exercices internes et en participant à des exercices organisés par des États membres.

Sécurité de l'information

29. J'ai également le plaisir de vous faire savoir que la cinquième équipe chargée de l'audit de la sécurité de l'information a mené son deuxième audit pendant la semaine du 23 au 27 mars 2009. Les auditeurs de la cinquième équipe venant d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de France, du Japon, du Pakistan et des Pays-Bas ont passé en revue l'efficacité des contrôles de sécurité en place pour le traitement électronique de l'information confidentielle au sein du Secrétariat technique.
30. Les auditeurs de la cinquième équipe ont souligné plusieurs observations ainsi que plusieurs points de non-conformité aux normes ISO, que j'ai acceptés, et j'ai demandé aux unités appropriées du Secrétariat de s'en occuper activement. L'équipe d'auditeurs n'a trouvé aucun point majeur de non-conformité et dans l'ensemble elle a constaté le respect des pratiques et contrôles de sécurité acceptés visant à atténuer les risques auxquels sont exposés les systèmes utilisés par le Secrétariat dans le traitement de l'information confidentielle relative aux États membres. Un résumé des faits établis par la cinquième équipe est disponible sous forme de document officiel (EC-57/DG.1 du 3 avril 2009).
31. J'aimerais saisir cette occasion pour faire état une fois de plus de ma profonde gratitude à la cinquième équipe et aux États parties qui ont mis leurs auditeurs à disposition pour ce dernier audit très réussi.

Coopération internationale et assistance

32. En matière de coopération internationale et d'assistance, le Secrétariat technique a continué d'organiser plusieurs programmes importants dans tous les domaines d'activités.

Coopération internationale

33. En particulier, le premier cours de base de chimie analytique en Afrique s'est achevé avec succès le 3 avril aux laboratoires Protechnik, à Pretoria (Afrique du Sud). Douze professionnels africains de la chimie ressortissants de 11 pays d'Afrique ont profité du cours, qui a été conjointement organisé par l'OIAC, l'autorité nationale sud-africaine, les laboratoires Protechnik en Afrique du Sud et l'Institut finlandais pour la vérification de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (VERIFIN).
34. Ce cours revêt une importance particulière pour l'OIAC, car il s'agissait de la première activité couverte par le Programme pour l'Afrique visant à fournir une assistance à des ressortissants d'États d'Afrique dans une institution africaine. Je tiens à remercier

sincèrement le Gouvernement sud-africain ainsi que les laboratoires Protechnik d'avoir accueilli le cours, de même que le Conseil sud-africain pour la non-prolifération des armes de destruction massive pour l'appui qu'ils ont apporté à cet événement. Ils ont non seulement appuyé l'événement mais continuent d'apporter un appui fort au Secrétariat technique. J'aimerais également adresser mes remerciements à l'Institut VERIFIN et au Gouvernement finlandais pour leur coopération dans cette activité importante.

35. Par ailleurs, je voudrais également appeler l'attention sur le fait que la Division de la coopération internationale et de l'assistance continuera d'organiser des activités au titre du Programme pour l'Afrique afin d'offrir un appui sur mesure et ciblé aux États parties d'Afrique, pour leur permettre d'accroître leurs capacités nationales ainsi que de mettre efficacement en œuvre les dispositions de la Convention.
36. Les préparatifs du Programme 2009 des scientifiques associés sont à présent pleinement en cours. Je tiens à remercier plusieurs entreprises chimiques qui ont fait des offres de placement et de formation, avec le concours de nos États membres. Parallèlement, j'aimerais encourager d'autres États membres de pays développés à offrir davantage de possibilités de stage dans leurs secteurs industriels à l'intention des participants à ce programme vedette.
37. Les préparatifs se poursuivent également pour le cours de développement des capacités analytiques, qui se tiendra à nouveau cette année à Helsinki (Finlande) du 29 mai au 12 juin, sous la direction de l'Institut VERIFIN.
38. Pendant l'intersession et dans le cadre du Programme d'appui aux conférences, il a été décidé d'appuyer huit conférences dans les pays suivants : Afrique du Sud, Autriche, Brésil, Chine, Croatie, Inde, Slovaquie et Swaziland. Parallèlement, le Secrétariat technique a parrainé cinq candidats d'Afrique au titre du Programme d'aide aux laboratoires afin qu'ils participent à un cours sur l'exploitation et l'interprétation des spectres CPG-SM au Département de chimie de l'Université d'agriculture et de technologie Jomo Kenyatta, à Nairobi (Kenya) du 2 au 6 mars 2009. Ce cours a été organisé par le Réseau panafricain de chimie, établi au Kenya, avec le concours de la *Royal Society of Chemistry* du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.
39. Quatre stagiaires du Burkina Faso, de l'Équateur, de Madagascar et du Nigéria ont bénéficié d'un appui au titre du Programme d'appui aux stages, tandis que le quinzième Comité d'examen des projets de recherche a étudié 25 des 45 projets de recherche transmis par le truchement de la Fondation internationale pour la science, établie en Suède. À cet égard, j'aimerais exprimer ma gratitude à la Fondation et aux institutions qui l'appuient pour leur coopération constante et précieuse avec notre Organisation. En effet, comme vous pouvez le constater, plusieurs institutions continuent d'apporter un appui précieux à l'OIAC et je crois que nous – États membres et Secrétariat – leur en sommes tous profondément reconnaissants.
40. Enfin, je souhaite signaler qu'un atelier sur la Convention sur l'interdiction des armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines et leur contribution

à la non-prolifération des armes de destruction massive, organisé conjointement par le Gouvernement croate et l'OIAC, s'est déroulé à Cavtat (Croatie) les 4 et 5 avril.

Assistance et protection

41. En matière d'assistance et de protection contre les armes chimiques, une équipe du Secrétariat technique a effectué avec succès une visite initiale en Tunisie les 26 et 27 février en vue des préparatifs de l'exercice Assistex III sur la fourniture d'une assistance, qui devrait avoir lieu en Tunisie en 2010. Les invitations pour assister à cet événement majeur seront prochainement envoyées. À cet égard, il va sans dire que je tiens à renouveler mes remerciements au Gouvernement tunisien pour sa disposition à accueillir cet exercice et pour l'appui qu'il apporte au Secrétariat technique.
42. Le Secrétariat et la République de Singapour ont organisé conjointement le premier cours régional de formation à l'intervention d'urgence en cas d'incidents chimiques à l'intention des États parties d'Asie, qui a eu lieu à Singapour du 2 au 6 mars 2009.
43. Par ailleurs, à la demande de l'autorité nationale vietnamienne, le Secrétariat a envoyé une équipe pour qu'elle effectue une première mission d'évaluation technique afin de lancer un projet de renforcement des capacités nationales contre les armes chimiques. La mission s'est déroulée à Hanoï (Viet Nam) du 3 au 5 mars.
44. Le premier cours suisse de formation avancée, basé sur un nouveau programme de formation et lié à l'offre faite par la Suisse au titre de l'Article X, s'est tenu au Centre de formation NBC, à Spiez (Suisse) du 16 au 20 mars.
45. Toujours pendant la période considérée et afin d'évaluer les offres d'assistance faites par des États parties au titre du paragraphe 7 de l'Article X de la Convention, le Secrétariat a effectué des missions techniques en France et en Autriche les 23 et 24 mars, et les 1^{er} et 2 avril, respectivement.
46. En coopération avec l'autorité nationale péruvienne, le Secrétariat technique a également organisé un atelier régional sur l'assistance et la protection contre les armes chimiques à l'intention des États parties de la région d'Amérique latine et des Caraïbes, qui a eu lieu à Lima (Pérou) la semaine dernière. Je tiens une fois de plus à chaleureusement remercier toutes ces institutions et tous les pays qui ont appuyé les activités d'assistance et de protection.

Appui à l'application de la Convention

47. Pendant la période considérée, diverses activités ont également été menées dans le domaine de l'appui à l'application de la Convention. Un cours sous-régional de formation destiné aux autorités douanières d'Afrique orientale et australe sur les aspects techniques du régime des transferts de la Convention s'est tenu dans le cadre du Programme pour l'Afrique avec l'appui financier des Pays-Bas et de la Norvège, à Dar es-Salaam (Tanzanie) début mars.

48. Pendant la même période, un cours national de formation à l'intention de fonctionnaires des douanes de l'administration fiscale du Malawi, qui traitait également des aspects techniques du régime des transferts de la Convention, a eu lieu à Blantyre (Malawi). Le Secrétariat technique a aussi participé à la cinquième réunion des partenaires de l'initiative "Douanes vertes", qui s'est tenue à Bruxelles (Belgique) les 26 et 27 janvier 2009.
49. Du 23 au 27 mars, le Secrétariat technique, en coopération avec l'autorité nationale française, a organisé un cours de formation de base à l'intention des autorités nationales des cinq groupes régionaux. Je remercie la France pour ce cours qui s'est traduit par d'excellents résultats et auquel ont assisté 25 participants, ainsi que pour son appui précieux à d'autres activités.
50. Une mission d'assistance technique au Royaume du Bhoutan a été organisée les 13 et 14 avril afin de sensibiliser les principales parties prenantes à la législation nationale de mise en œuvre conformément aux dispositions de l'Article VII de la Convention. C'était la première d'une série de missions que devra entreprendre le Secrétariat technique à l'appui des subventions octroyées aux États parties au titre de l'Action commune 2007 de l'Union européenne.
51. Pour ce qui est du domaine de l'appui à l'application, je souhaite également vous informer que les préparatifs du Secrétariat technique sont bien avancés en vue d'un atelier régional à l'intention des autorités douanières d'Asie sur les aspects techniques du régime des transferts de la Convention, qui doit se tenir à Hong Kong du 10 au 12 juin 2009, avec l'aimable coopération du Gouvernement chinois et des autorités de Hong Kong. Avec cet atelier, le Secrétariat technique espère sensibiliser les hauts fonctionnaires des douanes aux exigences des dispositions sur les transferts de la Convention et compléter ainsi les efforts de formation des cadres moyens et des cadres opérationnels des administrations douanières par des cours sous-régionaux dispensés en Asie. L'atelier permettra également au Secrétariat technique d'insister sur la nécessité de nouer une interaction plus étroite entre les autorités nationales et les autorités douanières et portuaires pour surveiller le commerce des produits chimiques.
52. Les 22 et 23 juin 2009, le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine organisera, avec l'appui du Secrétariat technique, un séminaire international sur l'exécution nationale des obligations de non-prolifération, qui mettra en lumière l'OIAC comme exemple d'assistance efficace à l'application nationale de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. La note d'invitation à ce séminaire a déjà été envoyée. Des représentants de diverses organisations internationales, de l'industrie chimique et du monde universitaire sont également invités à participer à ce séminaire, qui fera fond sur les résultats et les recommandations de la deuxième Conférence d'examen.

Évaluation des programmes de coopération internationale et d'assistance

53. Ainsi que je l'ai précisé à la dernière session du Conseil, la Division de la coopération internationale et de l'assistance continue d'étudier la possibilité d'améliorer l'évaluation de ses programmes. À cette fin, un cours de formation à la gestion et à l'évaluation des projets a été organisé au siège de l'OIAC les 10 et 11 mars 2009. Les

trois services de la Division de la coopération internationale et de l'assistance analysent actuellement l'expérience acquise et les pratiques suivies en matière d'évaluation, en tenant également compte des enseignements tirés. Quelques conclusions et recommandations initiales sur les moyens d'améliorer l'évaluation ont déjà été consignées dans les notes transmises au Conseil sur les diverses activités réalisées par le Service de l'assistance et de la protection et le Service de l'appui à l'application de la Convention de la Division de la coopération internationale et de l'assistance. D'une façon plus générale, nous continuons d'affiner notre évaluation des programmes de la Division de la coopération internationale et de l'assistance et d'autres unités pertinentes du Secrétariat technique.

54. Avant de clore mes observations sur la coopération internationale et l'assistance, j'aimerais une fois de plus exprimer ma gratitude à tous les États membres qui ont contribué avec des ressources financières, organisationnelles ou d'autres ressources importantes à la réalisation de toutes les activités.

Application de l'Article VII

55. Avec la notification de la désignation de l'autorité nationale du Congo, le nombre d'autorités nationales s'élève à 179. Il reste donc sept États parties qui n'ont pas encore notifié à l'OIAC la désignation de leur autorité nationale.
56. L'Indonésie a fourni des informations dans lesquelles elle précise que sa législation de mise en œuvre couvre tous les domaines clés. Trois autres États parties – la Belgique, le Burundi et le Libéria – ont informé le Secrétariat de l'entrée en vigueur de législations d'application promulguées par leur parlement.

Universalité et relations extérieures

57. Suite à la ratification par la République dominicaine, il ne reste qu'un seul État au sein du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes – les Bahamas – qui n'a pas adhéré à la Convention. Au total, seuls sept États ne sont pas encore parties à la Convention.
58. Les Bahamas en sont à l'étape finale de leur processus de ratification. Lors de la dernière session du Conseil, j'avais annoncé que deux experts du Secrétariat technique se rendraient aux Bahamas fin février, pour donner suite à la visite de haut niveau effectuée par mon adjoint, M. John Freeman, l'année dernière. Ces démarches se sont traduites par des résultats positifs. Il a été répondu aux inquiétudes que les autorités bahamiennes continuaient d'avoir au sujet du transfert des produits chimiques, de la déclaration initiale ainsi que de la mise en place d'une autorité nationale, et la question très importante de la ratification a aussi connu un regain d'attention politique. Suite à cela, nous avons été informés que l'instrument de ratification de la Convention avait été rédigé et qu'il faisait actuellement l'objet d'un examen politique final aux Bahamas. À cet égard, je souhaite remercier le Gouvernement canadien pour sa généreuse contribution financière, qui a permis de financer la mission des deux experts.

59. Il y a à peine une semaine, un atelier sur la promotion de l'universalité de la Convention dans le bassin méditerranéen et au Moyen-Orient a eu lieu à Istanbul. Je tiens à nouveau à faire état de ma profonde gratitude au Gouvernement turc pour avoir accueilli cet événement important, à la Représentation permanente de la Turquie auprès de l'OIAC, à l'Ambassadeur Selahattin Alpar pour son engagement personnel ainsi qu'à l'Union européenne, qui a financé cet événement important dans le cadre de son action commune 2007. Sans sous-estimer les enjeux auxquels nous serons confrontés à l'avenir pour ce qui est de l'acceptation de la Convention au Moyen-Orient, je suis satisfait de l'issue de l'atelier et je pense que nombre de participants le sont aussi. Israël était officiellement représenté, tandis que le Conseil égyptien des affaires étrangères avait nommé un expert de haut niveau, qui est également un membre de la chambre haute du Parlement égyptien. Le Gouvernement du Myanmar avait également envoyé un représentant.
60. Je suis reconnaissant à tous les États parties qui ont participé à cette activité, manifestant ainsi l'unanimité avec laquelle cette Organisation défend la question de l'universalité de la Convention. J'espère que cet appui va perdurer et qu'il donnera l'impulsion nécessaire aux activités du Secrétariat. Bien que les États non parties représentés à cet atelier aient réitéré les raisons bien connues pour lesquelles ils n'ont pas participé jusqu'à présent, les discussions ont été empreintes de cordialité, en forme et en fond, et étaient tournées vers l'avenir. Je suis convaincu que cette attitude positive nous permettra de continuer à nous efforcer de convaincre nos interlocuteurs dans la région des avantages évidents qu'engendre l'adhésion à la Convention. Je suis extrêmement reconnaissant à M. Petr Mareš, Ambassadeur de la République tchèque, Représentant de la Présidence de l'Union européenne, d'avoir présidé l'atelier.
61. La prochaine étape de cet engagement constructif consistera en les missions de bonne volonté du Secrétariat technique, à la fois en Israël et en Égypte. La mission en Israël aura lieu fin juin et j'espère que nous aurons bientôt confirmation de la date de la mission en Égypte. Il s'agit là d'événements importants dans la série de mesures que nous avons prises pour encourager les États non parties à la Convention à mieux connaître celle-ci. Notre mission s'effectue simplement à des fins redditionnelles mais bien sûr nous serons ouverts à d'autres questions que les pays concernés pourraient souhaiter soulever, y compris la question de l'universalité.
62. Depuis la dernière session du Conseil, j'ai également effectué une visite très fructueuse, comme je l'ai déjà dit, en Fédération de Russie.
63. En avril, je me suis également rendu en Croatie pour prononcer un discours lors du cinquième Congrès mondial sur le terrorisme chimique, biologique et radiologique, qui s'est tenu à Cavtat du 6 au 10 avril et qui a été précédé de l'atelier susmentionné sur les armes chimiques et biologiques qui a eu lieu dans ce pays.
64. Quant à la coopération avec l'ONU dans le cadre de l'Accord régissant les relations signé avec cette organisation en 2000, le Secrétariat technique continue d'être représenté dans les activités de sensibilisation du Comité 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies et du Bureau des affaires de désarmement des Nations Unies. La participation de l'OIAC a pour objet de souligner que l'application effective de la

Convention contribue directement aux objectifs de la résolution 1540 (2004), décisive dans le domaine des armes chimiques.

65. Permettez-moi également de rappeler que, le 29 avril 2009, à partir de 14 heures, se tiendra ici, dans la salle Ypres, la cérémonie annuelle de commémoration en hommage aux victimes de guerres chimiques, à laquelle vous êtes tous conviés.

Contribution de l'OIAC aux efforts mondiaux contre le terrorisme et à un multilatéralisme efficace

Madame la Présidente,

66. La contribution de l'OIAC aux efforts mondiaux contre le terrorisme et à un multilatéralisme efficace se poursuit à un rythme soutenu. Comme je l'ai déjà précisé, le Secrétariat continuera d'appuyer les travaux de l'ONU dans ce domaine. Parallèlement, le Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme continue de fonctionner sous la coordination et la facilitation très habiles de la France. Le 25 mars 2009, le Groupe de travail a facilité des exposés de deux experts saoudiens du contre-terrorisme.
67. Le Secrétariat continue également d'appuyer la participation de l'OIAC aux efforts mondiaux en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive. Ainsi, le Secrétariat technique a accueilli un séminaire sur les "Multilateral approaches to non-proliferation – chemical dimension" (Perspectives multilatérales de la non-prolifération – la dimension chimique), qui a été organisé conjointement avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice. Ce séminaire représentait un exemple notoire de coopération effective entre des organisations internationales visant à promouvoir l'application de normes et de dispositions pratiques en vue de la non-prolifération à l'échelon régional et national. Nous nous proposons de continuer d'appuyer cet institut très important, qui a son siège à Turin.
68. Conjointement avec l'Institut néerlandais de relations internationales Clingendael et d'autres institutions néerlandaises et partenaires internationaux, le Secrétariat technique a préparé une série de rencontres sous forme d'ateliers, de conférences et de programmes de formation. Un premier séminaire a été organisé à l'Institut Clingendael les 26 et 27 mars 2009 sur l'"Effective implementation of the Chemical Weapons Convention as a contribution towards the implementation of United Nations Security Council Resolution 1540 (2004)" [Application efficace de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques comme contribution à l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité des Nations Unies].

Questions administratives et financières

69. S'agissant maintenant des questions administratives et financières, j'ai présenté un rapport détaillé sur les recettes et les dépenses de l'OIAC pour le premier trimestre de l'exercice 2009, qui a été distribué au Conseil pour examen.

70. À cet égard, j'aimerais signaler que 39,3 pour cent des quotes-parts pour 2009 ont été reçues au cours des trois premiers mois de 2009, ce qui est comparativement inférieur aux 52,4 pour cent des quotes-parts de 2008 qui avaient été reçues à la fin de mars 2008.
71. Il est à noter que la Conférence des États parties s'est réunie en 2008 un mois plus tard qu'en 2007. En conséquence, les décisions sur le budget et le barème des quotes-parts, et donc les lettres d'appels de fonds pour 2009, ont elles aussi été envoyées un mois plus tard. Toujours est-il que la diminution des recettes à ce jour est une source de préoccupation. Je tiens donc à remercier les États membres qui ont déjà versé leurs quotes-parts pour 2009 et j'invite les autres États membres à s'acquitter promptement de leurs obligations financières au titre de la Convention.
72. Vu qu'il est important que les quotes-parts soient versées le plus tôt possible, j'espère que les États parties passeront en revue, au besoin et le cas échéant, la pratique suivie par le passé et envisageront la possibilité d'effectuer des versements plus tôt qu'ils ne l'ont fait par le passé.
73. En ce qui concerne les dépenses pour 2008, elles s'élèvent à 71,1 millions d'euros, dont 6,1 millions concernent des engagements qui ont été reportés à 2009.
74. Les états financiers de l'OIAC pour 2008 et les états financiers de la Caisse de prévoyance pour 2008 ont été achevés. Le Commissaire aux comptes a terminé son audit et je compte présenter les états financiers et le rapport d'audit qui les accompagne au Conseil à sa cinquante-septième session.
75. Pour faire avancer l'application des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), le Secrétariat technique a pris plusieurs mesures préparatoires. Je présenterai un nouveau rapport d'avancement sur cette question au Conseil à sa prochaine session.
76. Afin de veiller à la bonne gestion des liquidités de l'OIAC dans le contexte de la crise financière actuelle, le Comité des placements du Secrétariat a commencé à se réunir chaque semaine, puis toutes les deux semaines, pour suivre de près la situation. Il s'efforce notamment d'être au courant de tout changement de notation des banques, de maintenir des relations avec de nouvelles banques ayant des notations élevées et de mettre fin aux relations avec les banques dont les notations ont été revues à la baisse.

Projet de budget-programme pour 2010

77. Au cours des mois à venir, le Secrétariat continuera d'élaborer le projet de budget-programme pour 2010. Nous essayerons une fois de plus de présenter un document qui tient compte à la fois de l'exécution habituelle des services et des priorités émergentes pour l'OIAC, tout en assurant à tout moment que l'Organisation répond à ses objectifs fondamentaux, mais sans surcharger les États parties de coûts ou d'objets de dépenses non justifiés.

78. Ainsi que je l'ai indiqué dans ma déclaration au Conseil à sa cinquante-cinquième session, mon objectif sera une fois de plus de présenter un projet de budget-programme à croissance zéro, qui permettra l'exécution de tous les programmes dans le contexte d'une discipline financière stricte. Si nos efforts sont couronnés de succès, 2010 sera la cinquième année consécutive de budget à croissance nulle. Je pense que, au vu de la situation financière actuelle, cette perspective s'impose plus que jamais.
79. Permettez-moi néanmoins de souligner une fois de plus que cet effort montre à quel point il est crucial pour les États parties de s'acquitter de leurs obligations financières. Un budget à croissance zéro pour la cinquième année consécutive ne peut être exécuté avec succès que si les États membres versent sans retard et dans leur intégralité leurs contributions mises en recouvrement. Pardonnez-moi de revenir sur cette question dans ma déclaration mais elle est d'une importance fondamentale pour que l'Organisation puisse exécuter pleinement son programme.
80. Le document du budget qui vous sera présenté le 10 juillet 2009 fera apparaître une structure de budget révisée, qui comprendra des sous-programmes. Je pense que cette nouvelle structure améliorera encore la transparence, l'obligation redditionnelle et la planification du budget-programme de l'OIAC. Il va sans dire que d'autres améliorations, que je vous avais indiquées lors de la dernière session du Conseil, seront également incorporées dans le document du budget pour 2010.
81. Comme je l'avais annoncé aux membres du Conseil à sa dernière session, je communiquerai aux États membres le rapport sur l'exécution des programmes en 2008. Ce rapport est en cours d'achèvement et reflète dûment le processus de budgétisation axée sur les résultats.

Conseil scientifique consultatif

82. Enfin, Madame la Présidente, permettez-moi de mentionner brièvement que le Conseil scientifique consultatif a tenu sa treizième session du 30 mars au 1^{er} avril. Au cours de cette session, les membres du Conseil scientifique ont entendu deux exposés sur les fondamentaux de la nanotechnologie et ses principes spécifiques. Le Conseil scientifique a également abordé la question de l'examen des exigences opérationnelles et des spécifications techniques du matériel d'inspection. Il est prévu que la prochaine session du Conseil scientifique se déroule du 9 au 11 novembre. Cette session sera précédée de la quatrième réunion du Groupe de travail temporaire sur le prélèvement et l'analyse d'échantillons.

Madame la Présidente,
Éminents collègues,

83. Étant donné que c'est la dernière fois que vous présidez une session du Conseil, permettez-moi de conclure ma déclaration en vous exprimant ma plus profonde gratitude pour le soutien que vous avez apporté au Secrétariat technique. J'espère que vous avez également senti que le Secrétariat technique était toujours à vos côtés.

J'ai suivi de près et j'admire le dévouement exemplaire dont vous avez fait preuve dans la conduite des travaux de cet organe très important et je suis sûr que les États membres vous feront part également en temps utile de leur reconnaissance. Je forme des vœux pour vos futures entreprises. Je vous remercie.

- - - 0 - - -